académie Limoges

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Session 2026

CANDIDATURES INDIVIDUELLES

Le référentiel du CAP « Esthétique Cosmétique Parfumerie » est modifié.

Depuis la session 2016

→ L'attestation UV n'est plus obligatoire pour les inscriptions aux examens du BP et BCP ECP.

La formation peut être préparée dans l'académie de LIMOGES par trois centres agréés par la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, à savoir :

- Département de la CORREZE :
 Ecole Sylvia Terrade Brive, 22 rue André Devaud – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE (Tél.05.55.24.52.45). Demander M. HEREIL

- Département de la HAUTE-VIENNE :
 Ecole Sylvia Terrade Limoges, 2 bis rue Gustave Nadaud – 87000 LIMOGES
 (Tél.05.55.77.21.58). Demander Mme DELSAHUT
 .
- Département de la CREUSE :
 Lycée professionnel Delphine Gay, avenue Joliot Curie – BP 77 – 23400 BOURGANEUF
 (Tél. 05.55.54.01.00). Demander Mme LELIEVRE.

A. EPREUVE EP1 « TECHNIQUES ESTHETIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS ».

- **Compétences évaluées**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 1 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	**C11**	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage

Epreuve pratique et écrite d'une durée de 2h45 dont 45 minutes pour la partie écrite.

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :
- Mettre en œuvre des techniques esthétiques,
- Mobiliser les savoirs associés.

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en 2 parties :

1 Partie écrite de 45 minutes – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

2 Partie pratique de 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondantes aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- Les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé : 45 points,
- Les techniques de soins des mains ou des pieds : 10 points,
- Les techniques de maquillage : 15 points.

IMPORTANT
Les caractéristiques du modèle

- **Modèle majeur féminin :**
 - **Visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétiques à cils, rouge à lèvres foncé.**
 - **Sourcils épilés.**
 - **Ongles des mains et des pieds non maquillés.**
 - **Sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent.**
 - **Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.**

Le non-respect de ces caractéristiques entrainera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut pas réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée.

B. EPREUVE EP2 « TECHNIQUES ESTHETIQUES LIEES AUX PHANERES ».

- **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 2 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	**C21**	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

Epreuve pratique et écrite d'une durée de 2h30 dont 30 minutes pour la partie écrite.

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- Mettre en œuvre des techniques esthétiques,
- Mobiliser les savoirs associés.

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en 2 parties :

1 Partie écrite de 30 minutes – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

2 Partie pratique de 2h00 – 60 points

Le candidat met en œuvre son modèle :

- Des techniques d'épilation des sourcils : 10 points,
- Des techniques d'épilation de 2 zones sur le corps (aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot) : 30 points,
- Des techniques sur les ongles : 20 points
 - Soit un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
 - Soit un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent.

IMPORTANT
Les caractéristiques du modèle

- **Modèle majeur féminin :**
 - **Visage non maquillé.**
 - **Sourcils non épilés, sans maquillage permanent.**
 - **Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm).**
 - **Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé ou non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés.**
 - **Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines).**
 - **Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.**

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut pas réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée.

C. EPREUVE EP3 « CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTE ET DE BIEN-ETRE : RELATION AVEC LA CLIENTELE ET VIE DE L'INSTITUT » :

Contenu de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles du pôle 3 et les savoirs associés qui lui sont rattachés.

PÔLE 3 CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	**C31**	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Epreuve orale d'une durée de 40 minutes.

L'épreuve se déroule en 2 étapes :

- **Situation 1 : 40 points**

Simulation d'une vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation d'esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée, liée aux compétences C31, C32 et C34.

Temps de préparation : 5 minutes
Temps du sketch : 10 minutes

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

- **Situation 2 : 40 points**

Présentation d'un dossier élaboré par le candidat, correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise, liées aux compétences C33 et C35 du pôle 3 (activités professionnelles ou PFMP), suivi d'un entretien avec le jury.

Temps de présentation du dossier : 10 minutes maximum
Temps de l'entretien : 15 minutes maximum

► Présentation du dossier :

- Forme :

- Page de garde avec nom et prénom du candidat mais pas d'indication de l'établissement scolaire, pages numérotées.

- Fond :

Le dossier est constitué :

- D'une partie de deux pages maximums : présentation d'une des entreprises support des PFMP ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),

- D'une partie de trois pages maximums : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de marchandisage utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace de vente)

- L'attestation des PFMP ou d'activités professionnelles

Le dossier professionnel ainsi que les justificatifs des éventuelles formations en entreprise (ou des activités professionnelles) devront être adressés au :

Rectorat de Limoges (bureau DEC4)
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES Cedex,

en 2 exemplaires, au plus tard le jeudi 30 avril 2026, délai de rigueur.

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée par le Recteur n'est pas interrogé, est reçu par le chef de centre, et se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

La présentation d'un dossier professionnel étant obligatoire pour tous les candidats, il est vivement conseillé aux candidats individuels de justifier au moment de l'épreuve d'une formation en milieu professionnel (ou d'une activité professionnelle) d'une durée de 6 semaines avec si possible 3 semaines dans un secteur de vente-conseil (parfumeries, magasins de cosmétiques, parapharmacies…) et 3 semaines dans un secteur d'activités de techniques de soins esthétiques.